

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} mai 2017 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)
MM Marcel Langlois, conseiller (19h)
Ghislain Gagnon, conseiller (19h)
MME Marjolaine Vaudreuil, conseillère (19h)
Gervais Ouellette, conseiller (19h)
MME Suzanne Forestier, conseillère (19h)

Le conseiller, Gaston Simoneau est absent.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.

Réflexion : «On finit par négliger ceux qui nous aiment à force de trop nous occuper de ceux qui nous haïssent.»

2017-05-126

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les sujets suivants sont ajoutés:

Inspecteur municipal

- ✚ Plan d'intervention : TECQ : embauche d'un ingénieur

Administration

- ✚ Approbation soumission ingénieur : projet biomasse
- ✚ Fête Nationale 2017 : Demande de commandite pour le programme de reconnaissance des bénévoles au Centre-du-Québec
- ✚ Avis juridique sur la loi des architectes : bâtiment agricole : demande conjointe avec des municipalités de la MRC d'Arthabaska

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AVRIL 2017

Les comptes de Sarto (350.67\$) et celui de Gleason (1 104\$) apparaissant dans la liste des comptes à payer du mois d'avril 2017 doivent être retirés et le montant du compte de Geneviève Brizard devrait se lire 124.80\$ au lieu de 140.80\$.

2017-05-127

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AVRIL 2017

Considérant que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017 soit adopté tel que corrigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS SELON L'ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL

Les états financiers et les états comparatifs au 31 mars 2017 sont déposés et remis en même temps à chaque membre du conseil en conformité avec le code municipal article 176.4.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois d'avril 2017 relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 87 509.33\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil.

2017-05-128

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
Aréo Feu	Écusson plastique casque pompier	36.79 \$
Coop du Pré-vert	Achat divers	617.06 \$
Entreprise M.O.	2e versement déneigement secteur Trois-Lacs	5 664.18 \$
Environnex	Analyses d'eau potable et usées	136.82 \$
Extincteur Victo	Recharge bonbonnes service incendie	53.58 \$
Fédération Québécoise des municipalités	Frais de transport Dicom service incendie	117.41 \$
Geneviève Brizard	Activités service de garde février, mars et avril 2017	104.75 \$
JE Marchand	Réparation camion #2 et sens unique camions de déneigement	217.30 \$
JU Houle	Réparation boîtes de service aqueduc brisé durant l'hiver	71.63 \$
Librairie Renaud Bray	Achat livres bibliothèque	170.79 \$
Location d'outil Victo	Location laveuse à pression pour nettoyer les trottoirs et batterie lumières d'urgence caserne de pompier	360.05 \$
Machineries Serge Lemay	Pièces compacteur, réservoir et souffleur pour Kubota	88.12 \$
Maureen Martineau	Achat livres bibliothèque	88.97 \$
MRC d'Arthabaska	Frais courrier enregistré taxes en retard et service d'urbaniste règlement de zonage «jeu de rôle»	559.66 \$
Partenaires 12-18	Participation annuelle	3 567.50 \$
Pièces d'auto Allison	Pièces camion #8 et peinture camions de déneigement	247.88 \$
Pompes et traitement d'eau Bois-Francis	Pièces (fitting) pour nettoyer les trottoirs	6.67 \$
Ramonage des Cantons	Ramonage de cheminées	1 517.67 \$
La Sablière de Warwick	Asphalte froide et location hot box	661.11 \$
Sidevic	Pièces sens unique	126.47 \$
Signalisation Lévis inc.	Achat signalisation	964.59 \$
Solutions zen média	Hébergement annuel site internet	321.93 \$
Ville de Victoriaville	Entente loisirs 2017 et service ingénieur évaluation des travaux route du 2e au 3e rang	4 319.70 \$

Ville de Warwick	Entente de loisirs 2017, ajustement entente incendie 2016 et entente incendie 1er versement 2017	22 930.21 \$
Total		42 950.84 \$

Sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme globale de 42 950.84\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT CONSEILLERS RESPONSABLES D'UNE DOSSIER

Le conseiller Marcel Langlois

- ☛ Donne un compte-rendu du dossier de la fibre optique.

Le conseiller Ghislain Gagnon

- ☛ Donne un compte-rendu de la réunion annuelle de Rouli-Bus.
- ☛ Nouveau circulaire de la Régie intermunicipale de préservation et de conservation des Trois-Lacs sur l'inspection visuelle des bateaux.
- ☛ La journée verte aura lieu le samedi 20 mai 2017.

Le conseiller Gaston Simoneau (absent)

La conseillère Marjolaine Vaudreuil

- ☛ Rien à signaler.

Le conseiller Gervais Ouellette

- ☛ Rien à signaler.

La conseillère Suzanne Forestier

- ☛ Les jeudis en chanson auront lieu le jeudi 20 juillet.
- ☛ Le 23 avril dernier a eu lieu au Mont-Gleason le dévoilement de la 3^e édition du concours littéraire Jeunesse Plume.
- ☛ La «Fête au village de Tingwick» se retrouve dans la publication «Sur la route des festivals» édition 2017.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

2017-05-129

Demande d'autorisation à la CPTAQ : M. Mario Charland

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par M. Mario Charland, pour obtenir de cette commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie des lots 5 500 559 et 5 500 558 du Cadastre du Québec, en la Municipalité de Tingwick;

CONSIDÉRANT que la superficie des immeubles susmentionnés, propriété du demandeur et de M. Yves Roux visée par la demande est de 4 850.3 m²;

CONSIDÉRANT que le demandeur fait une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 5 500 559 et une partie du lot 5 500 558, tous du cadastre officiel de la Municipalité de Tingwick, soit pour échanger une partie du terrain avec le voisin et ainsi, acquérir l'écurie qui n'est pas utilisée par le voisin;

CONSIDÉRANT les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, savoir:

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole des lots	Catégorie 3 à 70% } 5 500 019 Catégorie 4 à 30% } 5 500 558
2	Le potentiel agricole des lots avoisinants	Comparable au potentiel agricole des immeubles visés par la demande dans des pourcentages variables
3	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture	Une partie du droit acquis résidentiel non utilisée par le propriétaire et ayant un potentiel agricole intéressant serait échanger par une superficie de terrain où il comprend une écurie.
4	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Il y aurait un bénéfice pour l'agriculture, puisqu'une partie du droit acquis résidentiel serait intégrer à la parcelle agricole de M. Roux et l'écurie serait utiliser davantage par son réel utilisateur.
5	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucunes. Le projet visé par la demande ne cause aucune contrainte particulière aux établissements de production animale.
6	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.	Situation ponctuelle liée à la propriété du demandeur.
7	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	Aucun changement.
8	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Non applicable.
9	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Le bâtiment agricole est utilisé de façon complémentaire à l'habitation.
10	L'effet sur le développement économique de la région	Aucun effet significatif
11	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	Non applicable.
CRITÈRES FACULTATIFS		
1	Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une municipalité régionale de comté.	Aucun avis de non-conformité.
2	Les conséquences d'un refus pour le demandeur	Obligation de louer le bâtiment agricole à son voisin et perte potentiel d'un terrain utilisable à des fins agricoles.

CONSIDÉRANT que l'immeuble visé par la demande a déjà fait l'objet d'autorisation (décision 311 410) pour une superficie de 7,2 hectares et qu'elle avait été acceptée;

CONSIDÉRANT que, de l'avis de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, cette demande est conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la recherche d'espaces ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole n'a pas lieu d'être, puisque les usages visés par la demande sont autorisés presque exclusivement en zone agricole;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu :

QUE la Municipalité de Tingwick transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande de M. Mario Charland qui souhaite obtenir de cette commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie des lots 5 500 559 et 5 500 558 du cadastre du Québec, en la Municipalité de Tingwick.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le formulaire de la demande est versé au dossier de la Municipalité de Tingwick prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-130

Dérogation mineure : M. Mario Charland

Considérant que le lot visé est le 5 499 019 du Canton du Tingwick, situé dans la zone A-8;

Considérant que le demandeur désire :

Régulariser l'emplacement de l'écurie actuelle en vue d'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ;

Considérant que la marge de recul arrière minimale est de 15 mètres et que l'écurie existante serait à 2 mètres après le lotissement;

Considérant que le *Règlement de zonage #2010-311* indique :

5.6 USAGES, CONSTRUCTIONS ET NORMES D'IMPLANTATION PAR ZONE

Les usages et constructions autorisés sont interdits par zone ainsi que les normes d'implantation et de dimensions des bâtiments par zone, sont indiqués aux grilles de spécifications des paragraphes suivants.

La description des renvois qui se trouvent dans une grille des spécifications est placée à la suite de la grille des normes d'implantations pour chaque groupe de zone.

Voir grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme présents recommandent l'acceptation de la présente demande et recommande de régulariser la forme du terrain avant de faire la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ, pour les motifs suivants :

1. La forme du terrain proposée est très irrégulière;
2. La forme du terrain ferait en sorte que le bâtiment serait toujours dérogatoire;
3. La marge de recul arrière ne cause aucun préjudice au voisinage;
4. La forme du terrain respecte les autres normes d'implantation.

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente dérogation selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PIIA : Fabrique Paroisse Notre-Dame-des-Monts
La résolution numéro 2017-05-131**

Considérant que le lot visé est le 5 500 022 du Canton du Tingwick, situé dans la zone P-3;

Considérant que le demandeur désire :

Changer une fenêtre dans une zone d'intégration et d'implantation architecturale;

Considérant le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) # 2011-319*;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Tingwick recommande au conseil d'accepter la présente demande de permis de rénovation de la Fabrique Paroisse Notre-Dame-des-Monts conformément aux informations fournies dans la demande de permis débutée le 25 avril 2017, et ce, sans conditions et pour les motifs suivants :

1. Le changement proposé n'altère pas l'aspect patrimonial du bâtiment;
2. Les travaux sont situés sur le côté du bâtiment, non visible de la rue;
3. Le changement de fenêtre est nécessaire.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente demande suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-132

Dérogation mineure : M. Sylvain Leroux

Considérant que le lot visé est le 5 500 097 du Canton du Tingwick, situé dans la zone R-14;

Considérant que le demandeur désire :

Construire un appentis attaché à son garage existant à une marge latérale de 0.06 mètre;

Considérant que le *Règlement de zonage #2010-311* indique :

7.8 NORMES D'IMPLANTATION

Un bâtiment accessoire doit être distant (murs) d'au moins 3 m de tout autre bâtiment et à 1,5 m de toutes lignes latérales ou arrière. Lorsque le bâtiment accessoire est rattaché ou détaché, ce dernier doit respecter les marges d'un bâtiment principal de la zone où il est situé.

[...]

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme présents recommandent l'acceptation de la présente demande pour les motifs suivants :

1. Le garage est existant et est à distance de 0.06 m de la ligne latérale gauche donc la nouvelle construction sera un prolongement de celui-ci;
2. La construction ne causera aucun préjudice futur;
3. La construction respectera les autres normes de construction et d'implantation.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu que le conseil accepte la présente dérogation selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-133

Demande d'autorisation à la CPTAQ : 9187-3265 Québec inc.

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par 9187-3265 Québec Inc., pour obtenir de cette commission, l'autorisation de morceler une partie de la terre agricole, le lot 5 501 005 et une partie du lot 5 498 656 du Cadastre du Québec, en la Municipalité de Tingwick;

CONSIDÉRANT que la superficie des immeubles susmentionnés, propriété de la demanderesse et visée par la demande est de 5,17 hectares;

CONSIDÉRANT que le demandeur fait une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de morceler, le lot 5 501 005 et une partie du lot 5 498 656, tous du cadastre officiel de la Municipalité de Tingwick, soit pour éventuellement vendre cette partie du terrain inutilisable pour la grande culture;

CONSIDÉRANT les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, savoir:

CRITÈRES OBLIGATOIRES										
1	Le potentiel agricole des lots	<table style="border: none;"> <tr> <td style="border: none;">Catégorie 7 à 100%</td> <td style="border: none;">} 5 501 005 5 498 656 (partie visée)</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Catégorie 3 à 100%</td> <td style="border: none;">} 5 500 530</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Catégorie 3 à 60%</td> <td style="border: none;">} 5 498 656</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Catégorie 4 à 40%</td> <td style="border: none;">} 5 501 117 5 501 116 5 501 115</td> </tr> </table>	Catégorie 7 à 100%	} 5 501 005 5 498 656 (partie visée)	Catégorie 3 à 100%	} 5 500 530	Catégorie 3 à 60%	} 5 498 656	Catégorie 4 à 40%	} 5 501 117 5 501 116 5 501 115
Catégorie 7 à 100%	} 5 501 005 5 498 656 (partie visée)									
Catégorie 3 à 100%	} 5 500 530									
Catégorie 3 à 60%	} 5 498 656									
Catégorie 4 à 40%	} 5 501 117 5 501 116 5 501 115									
2	Le potentiel agricole des lots avoisinants	Comparable au potentiel agricole de l'immeuble visé par la demande dans des pourcentages variables.								
3	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture	Les lots conserveront leur vocation agricole.								
4	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucun changement.								
5	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucunes. Le projet visé par la demande ne cause aucune contrainte particulière aux établissements de production animale.								
6	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.	Non applicable.								
7	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.	Aucun changement.								
8	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et	Non applicable.								

	dans la région.	
9	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	La constitution de la propriété ne ferait pas en sorte que cela serait viable pour l'agriculture. Cependant, il est possible d'intégrer la superficie visée à une autre propriété agricole adjacente.
10	L'effet sur le développement économique de la région	Aucun effet significatif.
11	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	Non applicable.
CRITÈRES FACULTATIFS		
1	Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une municipalité régionale de comté.	Aucun avis de non-conformité
2	Les conséquences d'un refus pour le demandeur	Potentiel acéricole laissé à l'abandon.

CONSIDÉRANT que l'immeuble visé par la demande est d'une superficie de 5,17 hectares;

CONSIDÉRANT que, de l'avis de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, cette demande est conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la recherche d'espaces ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole n'a pas lieu d'être, puisque les usages ne changeront pas;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu :

QUE la Municipalité de Tingwick transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande de 9187-3265 Québec Inc. qui souhaite obtenir de cette commission, l'autorisation de morceler le lot 5 501 005 et une partie du lot 5 498 656 du Cadastre du Québec, en la Municipalité de Tingwick.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le formulaire de la demande est versé au dossier de la Municipalité de Tingwick prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2017-05-134

Présentation soumission calcium

Les soumissions ont été ouvertes à 11h00 le jeudi 27 avril 2017 par Chantale Ramsay, directrice générale en présence de Monsieur Benoît Lambert, inspecteur municipal de la municipalité de Tingwick.

Nom	Prix	Conformité
Les Entreprises Bourget inc.	0.297\$/litre taxes non incluses	Oui
Somavrac C.C. inc.	0.3090\$/litre taxes non incluses	Non vérifiée

Après vérification, la soumission des Entreprises Bourget inc. est la plus basse conforme. Les prix soumis n'incluent pas les taxes applicables en vigueur.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte

la soumission des Entreprises Bourget inc. au montant mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Demande au Ministère des transports du Québec : installation d'une enseigne électronique coin rues St-Joseph et Sainte-Marie
La résolution numéro 2017-05-135

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire procéder à l'installation d'une enseigne électronique au coin des rues St-Joseph et Sainte-Marie;

Considérant que la rue St-Joseph appartient au Ministère des transports du Québec;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande l'autorisation au Ministère des transports du Québec pour l'installation de ladite enseigne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-136 Réfection rue du Bord de l'eau : certificat d'autorisation : mandat à la firme EXP pour présenter la demande au MDDELCC

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu de donner le mandat à la firme *Les Services exp inc.* pour soumettre la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande pour le projet de réfection d'une partie de la rue du Bord de l'eau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-137 Engagement de la municipalité à transmettre une attestation de conformité au MDDELCC suite aux travaux de réfection d'une partie de la rue du Bord de l'eau

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Marcel Langlois et résolu que la Municipalité de Tingwick s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée, pour le projet de réfection d'une partie de la rue du Bord de l'eau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-138 Réfection d'une partie de la rue du Bord de l'eau : projet situé dans une zone inondable de grand courant (récurrence 0-20 ans)

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que dans la zone de récurrence 0-20 ans, seuls les établissements existants et légalement établis seront desservis par les ouvrages projetés, pour le projet de réfection d'une partie de la rue du Bord de l'eau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-139 Engagement de la municipalité à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier et résolu que la Municipalité de Tingwick s'engage à entretenir les ouvrages dans le cadre du programme d'exploitation et d'entretien des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien desdits ouvrages pour le projet de réfection d'une partie de la rue du Bord de l'eau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-140 Achat gravier : descente Trois-Lacs : 225 tonnes

Considérant que des prix ont été demandés pour l'achat de gravier pour certaines descentes dans le secteur des Trois-Lacs;

La Sablière de Warwick ltée : 17.15\$/tonne (plus taxes applicables)

Les Excavations Yvon Houle et fils inc. : 17\$/tonnes (plus taxes applicables)

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu d'accepter le prix des Excavations Yvon Houle et fils inc. pour l'achat de gravier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-05-141

Demande de subvention réfection de routes : Ministre des Transports

Considérant que M. Laurent Lessard, Ministre des transports du Québec possède un budget discrétionnaire pour la réfection de routes;

Considérant que la Municipalité de Tingwick possède le nombre de kilomètre le plus élevé de la MRC d'Arthabaska avec 115.51 kilomètres de routes lui appartenant;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande au Ministre des transports, M. Laurent Lessard une subvention pour la réfection de certaines routes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-142

Plan d'intervention : TECQ : embauche d'un ingénieur

Considérant que la Municipalité de Tingwick doit déposer un plan d'intervention dans le cadre du Programme de la taxe d'essence et de contribution du Québec;

Considérant que la Municipalité de Tingwick ne peut retenir les services de l'ingénieur de la Ville de Victoriaville tel que prévu étant donné qu'il est considéré employé municipal et que le remboursement des frais d'honoraires ne sont pas éligibles au programme;

En conséquence, sur proposition du conseiller, Gervais Ouellette appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu de demander des prix pour l'embauche d'un ingénieur afin que celui-ci rédige un plan d'intervention dans le cadre du Programme de la taxe d'essence et de contribution du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ Madame Marjolaine Vaudreuil : remerciement suite au présent de convalescence remis;
- ✓ Héma-Québec : remerciement suite à la collaboration de la municipalité lors de la collecte de sang du 27 mars;
- ✓ M. Laurent Lessard, Ministre des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : 343 720\$;
- ✓ Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : refus demande de subvention pour la prolongation de la piste cyclable;
- ✓ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : subvention dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles : 13 518.60\$ pour l'année 2016

ADMINISTRATION

2017-05-143

Inscription camp de jour pénalité limite d'inscription

Il est proposé par la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu qu'une pénalité de 100\$ par enfant soit imposée aux parents qui désirent inscrire leur enfant après la date limite d'inscription au camp de jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Fin période probatoire : embauche de Madame Rita Lafontaine secrétaire-réceptionniste

La résolution numéro 2017-05-144

Considérant que Mme Rita Lafontaine est maintenant à l'emploi de la Municipalité de Tingwick depuis 6 mois;

Considérant que sa période probatoire est terminée;

Considérant que Mme Lafontaine effectue un excellent travail au sein de l'équipe de la municipalité;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la Municipalité de Tingwick embauche Mme Rita Lafontaine à titre de secrétaire réceptionniste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-145

Remettre la séance du 6 novembre au 13 novembre 2017

Considérant qu'il y a une possibilité d'élection le 5 novembre prochain ;

Considérant que les nouveaux élus ne seront pas assermentés le 6 novembre journée prévue de la séance du conseil;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la séance du 6 novembre soit remise au lundi 13 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-146

Modification de la résolution numéro 2017-04-120 : repousser en août 2017 les demandes de soumissions pour la location ou l'achat d'un photocopieur

Considérant que le contrat avec RCAP pour la location du photocopieur se terminera le 31 octobre 2017;

Considérant que dans la résolution numéro 2017-04-120 il fut résolu de demander des soumissions pour la location ou l'achat d'un photocopieur;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu que l'ouverture des soumissions soit faite pour la séance du mois de septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-147

Prolongement contrat photocopies Xérox au 31 octobre 2017

Considérant que le contrat pour les photocopies avec Xérox s'est terminé le 28 février 2017;

Considérant que le contrat pour la location du photocopieur avec RCAP se termine le 31 octobre 2017;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu de prolonger le contrat avec Xérox pour les photocopies aux mêmes conditions jusqu'au 31 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Pancarte règlement jeu d'eau : approximativement 245\$
La résolution numéro 2017-05-148**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu d'effectuer l'achat d'une pancarte de règlement pour le jeu d'eau au coût approximatif de 245\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Cuisines collectives Bois-Francis : cocktail bénéfice : 60\$/billet

Le conseil prend connaissance du présent sujet sans y donner suite.

2017-05-149

Mutuelle des municipalités du Québec : ajuster les évaluations des bâtiments suite à l'évaluation d'Immovex

Considérant que la Municipalité de Tingwick a donné le mandat d'évaluer ses bâtiments municipaux à Immovex;

Considérant qu'Immovex a déposé un rapport d'évaluation des bâtiments;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu de demander à la Mutuelle des municipalités du Québec d'ajuster les évaluations des bâtiments de la municipalité selon le rapport déposé par Immovex.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Demande de M. Alexandre Nault : aide financière : achat billet d'avion stage en Suisse

Le conseil prend connaissance du présent sujet sans y donner suite.

MRC de l'Érable : demande de soutien *Marché de Noël Érable Arthabaska 2017*

Le conseil prend connaissance du présent sujet sans y donner suite.

2017-05-150

Tournoi de golf en soutien à la Maison Marie-Pagé : 13 juillet 2017 : 80\$/personne (golf-souper-voiturette) 30\$/personne (souper)

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la Municipalité de Tingwick se procure 2 billets pour le souper du tournoi de golf en soutien à la Maison Marie-Pagé et remettre un don de 20\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-151

Achat enseigne lumineuse coin St-Joseph et Sainte-Marie conditionnelle à l'acceptation de la subvention du Fonds de développement des territoires

Considérant que la municipalité désire effectuer l'achat d'une enseigne lumineuse de 4 pieds par 7 pieds;

Considérant que des prix ont été demandés :

Lumicom : 14 495\$

Enseigne Lavigne : 19 059\$

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu d'effectuer l'achat d'une enseigne lumineuse d'Enseigne Lavigne pour la somme de 19 059\$ le tout conditionnel à l'acceptation au Fond de développement des territoires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Construction abri jeu d'eau
La résolution numéro 2017-05-152**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu d'effectuer la construction d'un abri pour le jeu d'eau pour approximativement 1 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Participation Symposium de Chesterville
La résolution numéro 2017-05-153**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier et résolu que la Municipalité de Tingwick se procure 3 billets pour le Symposium de Chesterville au montant de 75\$ chacun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-154 Location détecteur de gaz : 50\$ par intervention plus salaires de 2 pompiers

Considérant que le service de sécurité incendie possède un détecteur de gaz;

Considérant que certains citoyens peuvent avoir besoin de ce service;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Marcel Langlois, il est résolu d'offrir le service au coût de 50\$ par intervention plus le salaire de 2 pompiers pour un minimum de 3 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-155 Fond de développement des territoires : 50 000\$: pancarte lumineuse coin rues St-Joseph et Sainte-Marie et reconstruction pont Sentier Les Pieds d'Or

Il est proposé par le conseiller Marcel Langlois, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick dépose une demande pour l'achat d'une enseigne lumineuse et la reconstruction d'un pont au Sentier Les Pieds d'Or dans le fond de développement des territoires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-05-156 Approbation soumission ingénieur : projet biomasse

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour l'embauche d'un ingénieur pour le dépôt du projet de biomasse au programme municipalité pour l'innovation climatique;

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé soit :

Sonic : 23 500\$

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que la municipalité accepte la soumission de Sonic au montant cité précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Fête Nationale 2017 : demande de commandite pour le programme de reconnaissance des bénévoles au Centre-du-Québec

Le conseil prend connaissance du présent sujet sans y donner suite.

2017-05-157 Avis juridique sur la Loi sur les architectes : bâtiment agricole : demande conjointe avec des municipalités de la MRC d'Arthabaska

